

cerna, à cette occasion, des offrandes pour tous les temples; ce que je rapporte exprès, afin qu'en lisant l'histoire de ces temps, dans mon ouvrage ou dans d'autres écrits, on sache d'avance que tous les exils, que tous les assassinats commandés par le prince furent suivis d'autant d'actions de grâces rendues aux dieux, et qu'alors ce qui jadis annonçait nos prospérités devint la marque infailible des calamités publiques. Cependant je ne tairai point quelques autres sénatus-consultes qui contiendront des flatteries nouvelles, ou dans lesquels l'avilissement fut porté au comble.

LXV. Ce fut dans cette même année que Néron, dit-on, fit empoisonner ses principaux affranchis : Doryphore, pour avoir traversé l'hymen de Poppée; Pallas, parce que sa longue vieillesse retenait trop longtemps des richesses immenses. Romanus avait manœuvré sourdement contre Sénèque, dont il accusait les liaisons avec Pison. Sénèque, avec plus de fondement, fit retomber l'accusation sur Romanus : ce qui alarma Pison, et prépara contre Néron cette conspiration terrible, dont l'issue fut si malheureuse.

pæa vidit. Dona ob hæc templis decreta : quod ad eum finem memoravimus, ut, quicumque casus temporum illorum nobis vel aliis auctoribus noscent, præsumptum habeant, quoties fugas et cædes jussit princeps, toties grates deis actas, quæque rerum secundarum olim, tum publicæ cladis insignia fuisse. Neque tamen silebimus, si quod senatusconsultum adulatione novum, aut patientia postremum fuit.

LXV. Eodem anno libertorum potissimos veneno interfecisse creditus est : Doryphorum, quasi adversatum nuptiis Poppææ; Pallantem, quod immensam pecuniam longa senectæ detineret. Romanus secretis criminationibus incusaverat Senecam, ut C. Pisonis socium; sed validius a Seneca eodem crimine percussus est. Unde Pisoni timor, et orta insidiarum in Neronem magna moles, sed improspæra.

LIVRE QUINZIÈME

SOMMAIRE

I. Vologèse, roi des Parthes, envahit l'Arménie; Corbulon repousse l'invasion avec autant de prudence que de courage. — VI. Césennius Pétus, chargé plus spécialement de la défense de l'Arménie. Son impéritie et sa témérité compromettent le salut de l'Arménie. Secours tardif que lui donne Corbulon. — XVIII. Trophées décernés par le sénat avant que la guerre des Parthes soit terminée. — XIX. Sénatus-consulte contre les adoptions fictives. — XXIII. Naissance d'une fille de Néron et de Poppée; elle cause une joie vive, mais de peu de durée; l'enfant meurt au bout de quatre mois; on lui décerne les honneurs divins. — XXIV. Ambassade des Parthes qui annoncent leur prétention de garder l'Arménie. On les congédie avec un refus, et la conduite de la guerre est confiée à Corbulon. Ce général envahit de nouveau l'Arménie, et la terreur qu'il inspire aux Parthes les force de demander une entrevue. Ils consentent à mettre bas les armes, et Tiridate à déposer son diadème au pied de la statue de Néron, pour ne le reprendre que sous son bon plaisir. — XXXII. Nation des Alpes maritimes admise aux privilèges du Latium. — XXXIII. A Naples, Néron chante en public; à Rome, son luxe et ses dissolutions portent partout la corruption. — XXXV. Torquatus Silanus est forcé de se donner la mort. — XXXVIII. Incendie de Rome, effet du hasard ou l'ouvrage de Néron. Il s'établit sur les ruines de sa patrie et se bâtit un palais que son luxe fait nommer le palais d'or. — XLIV. Les chrétiens sont livrés aux plus cruelles tortures, supposés auteurs de l'incendie; à leurs supplices se joint la dérision. — XLVII. Prodiges. — XLVIII. Conjuraton contre Néron, à la tête de laquelle est Pison. Découverte du complot. Mort de plusieurs personnages illustres, du nombre desquels sont Sénèque et Lucain. — LXXIV. Offrandes et actions de grâces décernées aux dieux. Le mois d'avril reçoit le surnom de Néron.

Espace d'un peu plus de trois ans.

A. DE R.	DE J. C.		
DCCXXVI.	65.	Cons.	{ C. Memmius Régulus. L. Virginius Rufus.
DCCXXVII.	64.	Cons.	{ C. Lécinius Bassus. M. Licinius Crassus.
DCCXXVIII.	65.	Cons.	{ A. Licinius Nerva Silianus. M. Vestinus Atticus.

I. Cependant Vologèse, roi des Parthes, ayant appris les succès de Corbulon, et qu'on avait placé l'étranger Tigrane sur le trône de l'Arménie, voulait aller venger l'injure faite à la majesté des Arsacides par l'expulsion de son frère Tiridate; puis, dans le même moment, la considération de la grandeur romaine et d'une an-

LIBER QUINTUS DECIMUS

I. Interea, rex Parthorum Vologeses, cognitis Corbulonis rebus, regemque alienigenam Tigranem Armeniæ impositum; simul fratre Tiridate pulso, spreto Arsacidarum fastigium ire ultum volens; magnitudine rursus romana

cienne alliance non interrompue ramenait à des mouvements contraires ce monarque naturellement irrésolu, entravé d'ailleurs par la révolte des Hyrcaniens, nation puissante, et par toutes les guerres qui en furent la suite. Au milieu de ces incertitudes, la nouvelle d'un second outrage vient le stimuler. Tigrane, ne se renfermant point dans l'Arménie, avait été ravager l'Adiabène, province limitrophe; et, pour une incursion furtive, le ravage avait duré longtemps et s'était étendu au loin. Ce qui indignait surtout les grands du royaume, « c'était de se voir tombés dans un tel mépris, que Rome, ne daignant pas même envoyer contre eux un de ses généraux, les livrait aux insultes d'un vil otage, confondu longtemps parmi ses esclaves. » Le gouverneur de l'Adiabène, Monobaze, enflammait encore le dépit de la nation. Dans toutes ses lettres il demandait : « Qui donc prendrait leur défense, à qui donc il devait s'adresser. On avait déjà fait le sacrifice de l'Arménie; il faudrait en faire bien d'autres, si les Parthes renonçaient à les soutenir : ils rendraient leur chaîne plus légère en se soumettant aux Romains qu'en étant leurs captifs. Le silence même de Tiridate, fugitif et détrôné, disait encore plus haut que les grands empires ne sauraient se maintenir par la pusillanimité; c'était avec des soldats et des armes qu'il aurait fallu combattre; entre souverains, la force règle les droits; des citoyens peuvent se borner à conserver leur héritage; la gloire des rois est de travailler à l'agrandir. »

II. Entraîné par tous ces motifs, Vologèse assemble un conseil; il place Tiridate immédiatement à côté de lui, et parle ainsi :

et continui fœderis reverentia, diversas ad curas trahebatur: cunctator ingenio, et defectione Hyrcanorum, gentis validæ, multisque ex eo bellis illigatus. Atque illum ambiguum novus insuper nuntius contumeliæ exstimulat: quippe egressus Armenia Tigranes, Adiabenos, conterminam nationem, latius ac diutius quam per latrocinia, vastaverat; idque primores gentium ægre tolerabant: « eo contemptiois descensum, ut ne duce quidem romano incursarentur, sed temeritate obsidis, tot per annos inter mancipia habiti. » Accendebat dolorem eorum Monobazus, quem penes Adiabenum regimen, quod presidium, aut unde peteret, » rogatus. « Jam de Armenia concessum; et proxima trahi, nisi defendant Parthi: levius servitium apud Romanos deditis quam captis esse. » Tiridates quoque regni profugus, per silentium aut modice querendo, gravior erat. « Non enim ignavia magna imperia contineri: virorum armorumque faciendum certamen. Id in summa fortuna æquius, quod validius. Et sua retinere, privatæ domus; de alienis certare, regiam laudem esse. »

II. Igitur commotus his Vologeses concilium vocat, et proximum sibi Tiri-

« Mon frère Tiridate m'avait cédé, en faveur de mon âge, le titre suprême, et je l'avais dédommagé par la possession de l'Arménie, qui passe pour le troisième établissement de notre maison; car les Mèdes étaient échus d'avance à Pacorus. Par là, je me flattais d'avoir étouffé ces haines et ces rivalités qui désunissent les frères, et assuré la tranquillité de ma famille. Les Romains s'y opposent. Oubliant combien il leur en a coûté jadis pour avoir provoqué les Parthes, ils nous provoquent encore pour se préparer de nouvelles humiliations. Je ne le nierai point; j'avais préféré les négociations à la guerre, et je voulais maintenir les conquêtes de nos ancêtres par la justice, plutôt que par la force. Si j'ai failli, mon courage réparera la faute. Votre puissance est entière ainsi que votre honneur, et vous avez, de plus, le mérite de la modération, vertu que ne dédaignent point les plus grands des mortels, et dont les dieux nous tiennent compte. » En même temps, il ceignit du diadème le front de Tiridate; il donna à Monèse, guerrier d'une naissance illustre, cette brave cavalerie qui accompagne toujours les rois; il y joignit les troupes des Adiabéniens, et lui ordonna d'aller chasser Tigrane de l'Arménie, tandis que, lui-même, renonçant à ses démêlés avec l'Hyrcanie, s'entourait de toutes ses forces et d'un appareil de guerre formidable, pour menacer les provinces romaines.

III. Corbulon, exactement informé de ces mouvements, envoya sur-le-champ au secours de Tigrane deux légions, sous la conduite de Vêrulanus Sévêrus et de Vettius Bolanus, avec ordre secret de

daten constituit, atque ita orditur: « Hunc ego, eodem mecum patre genitum, quum mihi, per ætatem, summo nomine concessisset, in possessionem Armeniæ deduxi, qui tertius potentiæ gradus habetur; nam Medos Pacorus ante ceperat; videbarque, contra vetera fratrum odia et certamina, familiæ nostræ penates rite composuisse: prohibent Romani, et pacem, ipsis nunquam prospere læcessitam, nunc quoque in exitium suum abrumpunt. Non ibo inficias: æquitate quam sanguine, causa quam armis, retinere parta majoribus malueram; si cunctatione deliqui, virtute corrigam. Vestra quidem vis et gloria in integro est, addita modestiæ fama; quæ neque summis mortaliû spernenda est, et a diis æstimatur. » Simul diademate caput Tiridatis evinxit; promptam equitum manum, quæ regem ex more sectatur, Monesi, nobili viro, tradidit, adjectis Adiabenorû auxiliis; mandavitque Tigranen Armenia exturbari, dum ipse, positus adversus Hyrcanos discordiis, vires intimas molemq; belli ciet, provinciis romanis mimitans.

III. Quæ ubi Corbuloni certis nuntiis audita sunt, legiones duas cum Verulano Severo et Vettio Bolano, subsidium Tigrani, mittit, occulto præcepto

mettre en tout plus de prudence que de précipitation; car il ne voulait point engager la guerre, il préférerait la repousser. Il avait écrit à Néron que l'Arménie avait besoin d'un général particulier; que la Syrie, menacée par Vologèse, était dans un danger plus pressant. En attendant, il place ce qui lui restait de légions le long de l'Euphrate; il lève, à la hâte, un corps de troupes dans la province; fortifie tous les passages par où l'ennemi pouvait pénétrer: des redoutes, construites sur les sources, lui assurèrent le peu d'eau que fournit la contrée; quelques ruisseaux furent ensevelis sous des monceaux de sable.

IV. Tandis que Corbulon pourvoyait ainsi à la défense de la Syrie, Monèse précipitait sa marche, afin de prévenir jusqu'au bruit de son arrivée; il n'en trouva pas moins Tigrane instruit et sur ses gardes. Celui-ci avait occupé Tigranocerte, ville très-forte, et par le nombre de ses défenseurs, et par la hauteur de ses murailles. De plus, le Nicéphore, rivière assez large, entoure une partie des murs; et, dans les endroits où l'on se défiait du fleuve, on y avait suppléé par un fossé profond. La place, depuis longtemps, était munie de soldats et de vivres; et le malheur d'un petit détachement que l'ardeur avait emporté trop loin au-devant d'un convoi, et qui fut enveloppé brusquement par l'ennemi, avait donné plus de colère que de crainte. D'ailleurs, les Parthes n'entendent point les sièges; leurs vains efforts se bornent à quelques flèches, peu redoutables derrière des murs. Les Adiabéniens, voulant tenter une escalade et employer des machines, furent re-

compositius cuncta quam festinantius agerent: quippe bellum habere quam gerere malebat. Scripseratque Cæsari proprio duce opus esse, qui Armeniam defenderet: Syriam, ingruente Vologese, acriore in discrimine esse. Atque interim reliquas legiones pro ripa Euphratis locat, tumultuariam provinciam manum armat, hostiles ingressus præsiidiis intercipit. Et, quia egea aquarum regio est, castella fontibus imposita; quosdam rivos congestu arena abdidit.

IV. Ea dum a Corbulone tuendæ Syriæ parantur, acto raptim agmine Moneses, ut famam sui præiret, non ideo nescium aut incautum Tigranen offendit. Occupaverat Tigranocerta, urbem copia defensorum et magnitudine mœnium validam. Ad hæc Nicephori amnis, haud spernenda latitudine partem murorum ambit; et ducta ingens fossa, qua fluvio diffidebatur. Inerantque milites, et provisivi ante commeatus; quorum subvectu pauci avidius progressi, et repentinis hostibus circumventi, ira magis quam metu ceteros accenderant. Sed Partho ad exsequendas obsidiones nulla cominus audacia: raris sagittis, neque clausos exterret, et semet frustratur. Adiabeni

poussés sans peine, et, aussitôt, une sortie brusque des nôtres leur tua beaucoup de monde.

V. Malgré le succès de ses armes, persuadé qu'il fallait de la modération dans la prospérité, Corbulon députa vers Vologèse, pour se plaindre « d'une invasion qui tenait ainsi resserrés un roi leur allié et leur ami, et des cohortes romaines. Il demandait la levée du siège; sinon il irait lui-même camper sur les terres ennemies. » Le centurion Caspérius, chargé de la députation, trouva le roi à Nisibe, à trente-sept mille pas de Tigranocerte, et il énonça ses ordres avec hauteur. De tout temps, Vologèse avait tenu fortement à l'idée de ne point se compromettre avec les armes romaines; et alors les circonstances n'étaient pas heureuses: le siège n'avancé point, l'assaut avait été repoussé; Tigrane était pourvu d'hommes et de vivres; des légions protégeaient l'Arménie; d'autres, le long de la Syrie, menaçaient ses propres États; la disette de fourrage épuisait sa cavalerie; des armées dévorantes de sauterelles n'avaient laissé ni herbe, ni feuilles. Vologèse, renfermant ses craintes et feignant de se radoucir, répondit qu'il allait députer vers l'empereur de Rome, pour demander l'Arménie et consolider la paix. Il ordonna à Monèse d'abandonner Tigranocerte, et revint lui-même sur ses pas.

VI. La plupart, attribuant cette retraite aux craintes du monarque et aux menaces de Corbulon, l'exaltaient comme un exploit magnifique. D'autres soupçonnaient un traité secret, par lequel la

quum promovere scalas et machinamenta inciperent, facile detrusi, mox, erumpentibus nostris, cæduntur.

V. Corbulo tamen, quamvis secundis rebus suis, moderandum fortunæ ratus, misit ad Vologesen qui exostularent « vim provinciæ illatam; socium amicumque regem, cohortes romanas circumsideri: omitteret potius obsidionem, aut se quoque in agro hostili castra positurum. » Casperius centurio, in eam legationem delectus, apud oppidum Nisibin, septem et triginta millibus passum a Tigranocerta distantem, adiit regem, et mandata ferociter edidit. Vologesi vetus et penitus infixum erat, arma romana vitandi; nec præsentia prospere fluebant: irritum obsidium; tutus manu et copiis Tigranes; fugati qui expugnationem sumpserant; missæ in Armeniam legiones; et aliæ pro Syria, paratæ ultro irrumpere: sibi imbecillum equitem pabuli inopia; nam exorta vis locustarum ambederat quidquid herbidum aut frondosum. Igitur, metu abstruso, mitiora obtendens, missurum ad imperatorem romanum legatos, super petenda Armenia et firmanda pace, respondet. Monesen omittere Tigranocerta jubet; ipse retro concedit.

VI. Hæc plures, ut formidine regis et Corbulonis minis patrata, magnifice extollebant. Alii occulte pepigisse interpretabantur, ut, omisso utrinque bello,

guerre devait cesser des deux côtés, et Tigrane évacuer l'Arménie en même temps que Vologèse. « Car autrement, pourquoi retirer l'armée romaine de Tigranocerte? Pourquoi abandonner, dans la paix, ce qu'on avait défendu dans la guerre? Hivernerait-on plus commodément à l'extrémité de la Cappadoce, dans des baraques construites à la hâte, que dans la capitale d'un royaume où l'on venait de se maintenir? Certes, on n'avait voulu que reculer la guerre : Vologèse, pour éviter d'avoir en tête Corbulon; Corbulon, pour ne plus compromettre une gloire ouvrage de tant d'années. » En effet, il avait, comme je l'ai dit, demandé un chef particulier pour la défense de l'Arménie, et l'on attendait Pétus incessamment. A son arrivée, les troupes furent partagées : la quatrième et la douzième légion, avec la cinquième, qu'on venait de tirer de la Mésie, et les auxiliaires du Pont, de Galatie et de Cappadoce, obéirent à Pétus; la troisième, la sixième, la dixième, et les anciens soldats de Syrie, restèrent à Corbulon. Du reste, ils devaient, selon que le bien du service l'exigerait, agir de concert, ou séparément. Mais Corbulon ne pouvait souffrir même qu'on s'égalât à lui; et Pétus, qui eût dû se trouver très-honoré d'être mis à quelque distance de ce grand homme, ne parlait qu'avec mépris de ses exploits; il disait sans cesse « qu'on n'avait point gagné de bataille, point enlevé de butin; ces conquêtes de places, dont on se prévalait, n'étaient qu'imaginaires; il saurait bien, lui, imposer aux vaincus des lois et des tributs, et substituer à ce fantôme de roi la domination romaine. »

VII. Vers le même temps, les députés que Vologèse avait envoyés

et abeunte Vologese, Tigranes quoque Armenia abscederet. « Cur enim exercitum romanum a Tigranocertis deductum? cur deserta per otium, quæ bello defenderant? An melius hibernavisse in extrema Cappadocia, raptim erectis tuguriis, quam in sede regni modo retenti? Dilata prorsus arma, ut Vologeses cum alio quam cum Corbulone certaret, Corbulo merita tot per annos gloriae non ultra periculum faceret. » Nam, ut retuli, proprium duces tuendæ Armeniæ poposcerat, et adventare Cæsennius Pætus audiebatur: jamque aderat, copias ita divisit ut quarta et duodecima legiones, addita quinta, quæ recens e Mæsis excita erat, simul pontica, et Galatarum Cappadocumque auxilia Pæto obedirent; tertia et sexta et decima legiones, priorque Syria miles, apud Corbulonem manerent: cetera ex rerum usu sociarent partirenturque. Sed neque Corbulo æmuli patiens; et Pætus, cui satis ad gloriam erat si proximus haberetur, despiciebat gesta, « nihil cædis aut prædæ, usurpatas nomine tenuis urbium expugnationes » dictitans: « se tributa ac leges, et, pro umbra regis, romanum jus victis impositurum. »

VII. Sub idem tempus, legati Vologesis, quod ad principem missos memo-

à Rome, comme on l'a vu plus haut, revinrent sans avoir rien terminé; les Parthes entreprirent ouvertement la guerre, et Pétus ne s'y refusa point. Il prend deux légions, la quatrième et la douzième, commandées, l'une par Veittonianus, l'autre par Calavius, et il entre dans l'Arménie sous les auspices les plus sinistres. Comme il passait l'Euphrate sur un pont, le cheval qui portait les ornements consulaires, saisi d'effroi sans cause apparente, revint sur ses pas; une victime qu'on tenait attachée auprès de quelques fortifications commencées franchit les ouvrages à demi construits, et s'enfuit hors des retranchements. Les javelots des légionnaires parurent s'enflammer : prodige qui frappa d'autant plus, que les Parthes ne combattent qu'avec des armes de trait.

VIII. Pétus, cependant, brave les présages, et, sans fortifier ses camps, sans pourvoir à ses subsistances, il franchit précipitamment le Taurus, pour aller, comme il s'en vantait, reprendre Tigranocerte, et ravager des contrées qu'il disait n'avoir point été entamées par Corbulon. En effet, il prit quelques forts, et il eût emporté de la gloire s'il eût su se borner, et du butin s'il eût su le garder. Il s'épuisa à parcourir de vastes pays, qu'il ne pouvait garder; il laissa gâter les provisions qu'il avait prises; enfin, pressé par l'hiver, il ramena son armée; et il écrivit à Néron comme s'il eût terminé la guerre, couvrant, sous le faste des expressions, la nullité de ses exploits.

IX. Pendant ce temps, Corbulon, qui n'avait jamais négligé la rive de l'Euphrate, la garnissait encore de nouvelles fortifications;

ravi, revertere irriti: bellumque propalam sumptum a Parthis; nec Pætus detrectavit, sed duabus legionibus, quarum quartam Funisulanus Veittonianus eo in tempore, duodecimam Calavius Sabinus, regebant, Armeniam intrat, tristi omine. Nam in transgressu Euphratis, quem ponte transmittebat, nulla palam causa, turbatus equus qui consularia insignia gestabat retro evasit. Hostiaque, quæ muniebantur hibernaculis adsistens, semifacta opera fuga perrupit, seque vallo extulit: et pila militum arsere, magis insigni prodigio quia Parthus hostis missilibus telis decertat.

VIII. Ceterum Pætus, spretis ominibus, necdum satis firmatis hibernaculis, nullo rei frumentariæ provisu, rapit exercitum trans montem Taurum, recipiendis, ut ferebat, Tigranocertis, vastandisque regionibus quas Corbulo integras omisisset. Et capta quædam castella, gloriaque et prædæ nonnihil partum, si aut gloriam cum modo, aut prædam cum cura, habuisset. Longinquis itineribus percursando quæ obtineri nequibant, corrupto qui captus erat comæatu, et instante jam hieme, reduxit exercitum composuitque ad Cæsarem litteras, quasi confecto bello, verbis magnificis, rerum vacuas.

IX. Interim Corbulo nunquam neglectam Euphratis ripam crebrioribus

et, de peur que la cavalerie ennemie (car on la voyait déjà se déployer dans les plaines voisines avec un appareil imposant) ne vint troubler la construction d'un pont qu'il jetait sur le fleuve, il fit avancer, le long de la rivière, de très-grands navires, qu'il lia par des poutres, et qu'il hérissa de tours; il contint les barbares avec les catapultes et les balistes, qui lançaient des pierres et des javelines à des distances que leurs flèches ne pouvaient franchir. Le pont fut achevé sans interruption; et aussitôt il fit occuper les collines opposées par les cohortes alliées, puis par un camp de légions, avec une telle promptitude et une telle apparence de forces, que les Parthes, renonçant à leurs projets d'invasion en Syrie, tournèrent vers l'Arménie toutes leurs espérances.

X. Là, Pétus s'abandonnait à une sécurité profonde; il tenait la cinquième légion au loin dans le Pont; il avait affaibli toutes les autres par une foule de congés indiscrets, lorsqu'il apprit que Vologèse allait fondre sur lui avec une armée formidable. Aussitôt il mande la douzième légion; mais ce corps, très-incomplet, au lieu d'augmenter, comme il le croyait, la réputation de ses forces, en décela la faiblesse. Toutefois il eût pu encore se maintenir dans son camp, et, en traînant la guerre, faire échouer les Parthes, s'il avait su former un projet, ou suivre celui des autres. Mais, quand de sages conseils l'avaient tiré d'un péril pressant, pour ne point paraître agir par les conseils d'autrui, il reprenait aussitôt une résolution contraire, et toujours plus mauvaise. D'abord, abandonnant son camp, et ne cessant de crier qu'avec des bras et des armes on n'avait besoin ni de remparts ni de retranchements, il marche,

præsidii insedit: et, ne ponti injiciendo impedimentum hostiles turmæ afferrent, jam enim subjectis campis magna specie volitabant, naves magnitudine præstantes, et connexas trabibus ac turribus auctas, agit per amnem, catapultisque et balistis proturbat Barbaros, in quos saxa et hastæ longius permeabant quam ut contrario sagittarum jactu adæquarentur. Dein pons continuatus; collesque adversi per socias cohortes, post legionum castris, occupantur, tanta celeritate et ostentatione virium, ut Parthi, omisso paratu invadendæ Syriæ, spem omnem in Armeniam verterent.

X. Ibi Pætus, imminuentium nescius, quintam legionem procul in Ponto habebat, reliquas promiscuis militum commeatibus infirmaverat; donec adventare Vologesen magno et infenso agmine auditum. Accitur legio duodecima, et unde famam aucti exercitus speraverat, prodita infrequentia; qua tamen retineri castra, et eludi Parthus tractu belli poterat, si Pæto aut in suis aut in alienis consiliis constantia fuisset. Verum ubi a viris militaribus adversus urgentes casus firmatus erat, rursus, ne alienæ sententiæ indigens videretur, in diversa ac deteriora transibat. Et tunc, relictis hibernis, non fossam neque vallum sibi, sed corpora et arma in hostem data clamitans, duxit legiones,

comme s'il eût voulu combattre; puis, ayant perdu un centurion et quelques soldats qu'il avait envoyés reconnaître l'ennemi, il revient précipitamment sur ses pas. Ensuite, comme Vologèse avait mis peu d'ardeur dans sa poursuite, reprenant sa vaine présomption, il posta trois mille hommes, l'élite de son infanterie, sur une montagne du Taurus la plus proche, afin de fermer le passage au roi; il jeta aussi l'élite de sa cavalerie, la division de Pannonie, dans un coin de la plaine. Sa femme et son fils furent envoyés au fond d'un château nommé Arsamosate, et il leur donna une cohorte pour les garder. Il dispersa ainsi toutes ses troupes, qui, réunies, auraient eu plus de courage contre un ennemi mal discipliné; et ce ne fut, dit-on, qu'à la dernière extrémité qu'il se détermina à avouer sa détresse à Corbulon, qui, dit-on aussi, ne se pressa point, laissant croître le péril pour donner plus d'éclat au secours. Corbulon, pourtant, tira de chacune de ses trois légions mille hommes, qui, avec huit cents chevaux et un nombre égal de fantassins auxiliaires, reçurent l'ordre de se disposer à partir.

XI. Cependant, sans s'effrayer de cette cavalerie et de cette infanterie, dont Pétus avait embarrassé sa marche, Vologèse persiste dans son plan. Ses attaques, ses dispositions, épouvantèrent la cavalerie; les légionnaires furent écrasés. Un seul centurion, Tarquitius Crescens, osa défendre une tour dont il commandait la garnison. Après avoir fait de fréquentes sorties et taillé en pièces tous les barbares qui approchaient, il ne succomba qu'au moment où il fut enveloppé par les flammes. Quelques fantassins, que le fer épargna, se sauvèrent au loin dans les déserts, les blessés, dans

quasi prælio certaturus. Deinde, amisso centurione et paucis militibus, quos visendis hostium copiis præmiserat, trepidus remeavit. Et, quia minus acriter Vologeses institerat, vana rursus fiducia, tria millia delecti peditis proximo Tauri jugo imposuit, quo transitum regis arcerent. Alares quoque Pannonios, robur equitatus, in parte campi locat. Conjux ac filius castello, cui Arsamosata nomen est, abdit, data in præsidium cohorte, ac disperso milite, qui, in uno habitus, vagum hostem promptius sustentavisset: et ægre compulsum ferunt, ut instantem Corbuloni fateretur; nec a Corbulone properatum, quo, gliscentibus periculis, etiam subsidii laus augetur. Expediri tamen itineri singula millia ex tribus legionibus, et alarios octingentos, parem numerum et cohortibus, jussit.

XI. At Vologeses, quamvis obsessa a Pæto itinera hinc peditatu, inde equite, accepisset, nihil mutato consilio, sed vi ac minis alares exterruit, legionarios obtrivit, uno tantum centurione Tarquitius Crescente turrin, in qua præsidium agitabat, defendere auso, facta sæpius eruptione, et cæsis, qui Barbarorum propius suggrediebantur, donec ignium jactu circumveniretur: peditum si quis integer, longinqua et avia, vulnerati castra repetivere; virtutem regis, sævi-

le camp, débitant sur la valeur du roi, sur la cruauté et sur les forces des vainqueurs, toutes les exagérations de la crainte, facilement recueillies par des hommes déjà effrayés. Le général lui-même, n'ayant plus la force de combattre ces terreurs, avait abandonné toutes fonctions militaires; seulement il envoya de nouveau presser Corbulon « de venir au plus tôt sauver leurs enseignes, leurs aigles, et les restes malheureux d'une armée presque détruite : il promettait de se défendre, en attendant, jusqu'au dernier soupir. »

XII. Corbulon, toujours intrépide, laisse en Syrie une partie de ses troupes pour garder ses fortifications sur l'Euphrate, prend le chemin le plus court et le plus riche en subsistances, gagne la Commagène, ensuite la Cappadoce, de là, l'Arménie. Avec l'armée, outre l'attirail ordinaire, marchaient des troupes nombreuses de chameaux chargés de blé, afin de repousser à la fois et la famine et l'ennemi. Le premier objet qui s'offrit à sa vue fut le primipilaire Pactius, un des fuyards, ensuite plusieurs soldats. Comme ils donnaient à leur fuite différents prétextes, « il leur conseilla de retourner à leurs drapeaux, et d'essayer leurs supplications sur Pétus; quant à lui, il était impitoyable pour ceux qui se laissaient vaincre. » En même temps il parcourait les rangs de ses propres légions; il les excitait, il leur rappelait leur ancienne gloire, il leur en promettait une nouvelle : « Ce n'étaient plus de simples villes ou des bourgades d'Arménie, c'était un camp romain, et, dans ce camp, douze mille légionnaires, qui allaient devenir le prix de leurs travaux; chacun d'eux pouvait se flatter de recevoir, de la main de son général, cette couronne si glorieuse qu'obtiennent les

tiam et copias gentium, cuncta metu extollentes, facili credulitate eorum qui eadem pavebant. Ne dux quidem obniti adversis; sed cuncta militiæ munia deseruerat, missis iterum ad Corbulonem precibus, « veniret propere signa et aquilas et nomen reliquum infelicis exercitus tueretur : se fidem interim, donec vita suppeditet, retenturos. »

XII. Ille interritus, et parte copiarum apud Syriam relicta, ut munimenta Euphrati imposita retinerentur, qua proximum et comitatibus non egenam, regionem Commagenam, exin Cappadociam, inde Armenios petivit. Comitabantur exercitum præter alia sueta bello, magna vis camelorum, onusta frumento, ut simul hostem famemque depelleret. Primum e percussis Pactium, primipili centurionem obvium, habuit, dein plerosque militum : quos, diversas fugæ causas obtendentes, redire ad signa et clementiam Pæti experiri monebat; se nisi victoribus immitem esse. Simul suas legiones adire, hortari, priorum admonere, novam gloriam ostendere; « non vicos aut oppida Armeniorum, sed castra romana duasque in iis legiones, pretium laboris peti. Si singulis manipularibus præcipua servati civis corona, imperatoria manu, tri-

libérateurs des citoyens : et alors quel honneur signalé pour une armée entière, où il y aurait autant de couronnes distribuées que de citoyens sauvés ? » Ces paroles, et d'autres semblables, les animant tous d'une ardeur commune (et il y en avait que le péril d'un proche ou d'un frère aiguillonnait et enflammait plus particulièrement), ils pressent leur marche jour et nuit sans interruption.

XIII. Vologèse redoublait d'autant plus ses efforts contre les assiégés : tantôt il insultait le retranchement des légions, tantôt le château, qui recérait les enfants et les femmes; il s'avancit même plus près qu'il n'est ordinaire aux Parthes, dans l'espoir que cette témérité pourrait attirer les Romains au combat. Mais à peine pouvaient-ils s'arracher de leurs tentes, et ils se bornaient à défendre leurs palissades, suivant l'ordre du général; la plupart aussi, par lâcheté, voulant attendre Corbulon, et, au cas qu'ils fussent trop pressés, s'autorisant d'avance des journées de Numance et des Fourches Caudines : « Ni les Samnites, ni aucun peuple d'Italie, ni les Carthaginois, rivaux de notre empire, n'avaient été aussi redoutables; ces anciens Romains, si braves et si vantés, toutes les fois qu'ils avaient désespéré de vaincre, avaient songé à vivre. » Le général, ne résistant plus à ce découragement de l'armée, écrivit à Vologèse, sans toutefois, dans sa première lettre, s'abaisser à un ton suppliant; il prenait au contraire celui du reproche : « Les Arméniens, objets de ces hostilités, avaient toujours été soumis, ou à Rome, ou à des souverains du choix de l'empereur; la paix était avantageuse aux deux partis, et il ne fallait pas s'arrêter seulement au présent; le monarque, il est vrai,

bueretur; quod illud et quantum decus, ubi par eorum numerus adipisceretur, qui attulissent salutem et qui accepissent? » His atque talibus in commune alacres, et erant quos pericula fratrum aut propinquorum propriis stimulis incenderent, continuum diu noctuque iter properabant.

XIII. Eoque intentius Vologeses premere obsessos, modo vallum legionum, modo castellum quo imbellis ætas defendebatur, adpugnare, propius incedens quam mos Parthis, si ea temeritate hostem in prælium eliceret. At illi vix contuberniis extracti, nec aliud quam munimenta propugnabant; pars jussu ducis, et alii propria ignavia, ut Corbulonem opperientes, ac, si vis ingrueret, provisus exemplis caudinae ac numantinae cladis : « neque eamdem vim Samnitibus, italico populo, aut Pœnis romani imperii æmulis. Validam quoque et laudatam antiquitatem, quoties fortuna contra daret, saluti consuluisse. » Qua desperatione exercitus dux subactus, primas tamen litteras ad Vologesen, non supplices, sed in modum querentis composuit, « quod pro Armeniis semper romanæ ditionis, aut subjectis regi quem imperator delegisset, hostilia faceret; pacem ex æquo utilem : nec præsentia tantum spectaret; ipsum, ad-

était venu, avec toutes les forces de son empire, contre deux légions, mais il restait aux Romains l'univers pour soutenir leur querelle. »

XIV. Vologèse, sans entrer dans aucune discussion, répondit « qu'il attendait ses frères, Pacorus et Tiridate; il leur avait fixé ce temps et ce lieu pour décider, dans un conseil, du sort de l'Arménie; puisque les dieux y joignaient cette faveur, digne des Arsacides, ils prononceraient en même temps sur les légions romaines. » Pétus députa de nouveau pour demander une entrevue au roi, qui envoya à sa place Vasacès, préfet de cavalerie. Dans cette conférence, Pétus cita les Lucullus, les Pompée, et tous les actes des Césars qui avaient ou possédé ou donné l'Arménie. Vasacès répondit que si les Romains avaient la prétention, les Parthes avaient la force. Enfin, après bien des débats, l'Adiabène Monobaze assista le lendemain, comme témoin, au traité qui se conclut; il fut décidé qu'on lèverait le siège, que les Romains évacueraient entièrement l'Arménie, qu'on livrerait aux Parthes les châteaux et les magasins; que, tous ces arrangements consommés, on laisserait à Vologèse le temps d'envoyer à Néron des ambassadeurs.

XV. Dans l'intervalle, Pétus construisit un pont sur le fleuve Arsanias, qui coulait au pied du camp, sous prétexte que ce pont lui faciliterait sa route; mais les Parthes avaient exigé ce monument de leur victoire. En effet, il ne servit qu'à eux : les Romains prirent un chemin tout opposé. La renommée ajouta que les légions avaient passé sous le joug et subi d'autres ignominies de la

versus duas legiones, totis regni viribus advenisse; at Romanis orbem terrarum reliquum, quo bellum juvarent. »

XIV. Ad ea Vologeses, nihil pro causa, sed « operendos sibi fratres Pacorum ac Tiridaten, » rescripsit; « illum locum tempusque consilio destinatum quo de Armenia cernerent, adjecisse deos dignum Arsacidarum, simul et de legionibus romanis statuerent. » Missi post a Pæto nuntii, et regis colloquium petitum, qui Vasacem, præfectum equitatus, ire jussit. Tum Pætus Lucullus, Pompeios, et si qua Cæsares obtinendæ donandæve Armeniæ egerant; Vasaces imaginem retinendi largiendive penes nos, vim penes Parthos, memorat. Et, multum invicem disceptato, Monobazus Adiabenus in diem posterum, testis iis quæ pepigissent, adhibetur. Placuitque liberari obsidio legiones, et decedere omnem militem finibus Armeniorum, castellaque et commeatus Parthis tradi, quibus perpetratis, copia Vologesi fieret mittendi ad Neronem legatos.

XV. Interim flumini Arsanie, is castra præluabat, pontem imposuit, specie sibi illud iter expedientis : sed Parthi, quasi documentum victoriæ, jusserant; namque iis usui fuit, nostri per diversum iere. Addidit rumor sub jugum missas legiones, et alia ex rebus infaustis, quorum simulacrum ab Armeniis

part des Arméniens. En effet, ceux-ci entrèrent jusque dans les retranchements avant que les Romains en fussent sortis, et ils bordèrent tous les chemins, prétendant reconnaître des esclaves et des chevaux pris depuis un temps infini, et les emmenant. Il y eut aussi des habits enlevés, des armes retenues; le soldat, tout tremblant, n'osait disputer, de peur de donner lieu à un combat. Vologèse, ayant élevé un trophée de nos armes et de nos morts pour attester notre désastre, fit grâce aux légions d'être témoin de leur fuite. Il cherchait la gloire de la modération après avoir satisfait pleinement son orgueil; il traversa l'Arsanias à la nage sur un éléphant, et tous les grands de sa cour, après lui, sur des chevaux, d'après le bruit qui avait couru que le pont croulerait, par la perfidie des architectes. Mais tous ceux qui osèrent y passer en reconurent la solidité.

XVI. Au reste, il est constant que les assiégés étaient si abondamment pourvus de vivres, qu'ils en brûlèrent des magasins entiers; et Corbulon rapporte « que les Parthes, au contraire, manquaient de tout; que l'épuisement de leurs fourrages les allait contraindre de lever le siège, et que, lui, n'était plus éloigné que de trois jours de marche. » Il ajoute « que Pétus jura au pied des enseignes, en présence des témoins nommés par le roi, qu'aucun Romain ne mettrait le pied dans l'Arménie, avant qu'on eût rapporté la réponse de Néron touchant l'acceptation de la paix. » Il se peut qu'on ait supposé ces faits pour aggraver l'infamie, mais du moins le reste n'est point équivoque; il ne l'est point que Pétus, dans un seul jour, fit plus de quarante milles, laissant ses blessés

usurpatum est. Namque et munimenta ingressi sunt, antequam agmen romanum excederet, et circumsteteret vias, captiva olim mancipia aut jumenta agnoscentes abstrahentesque. Raptæ etiam vestes, retenta arma, pavido milite et concedente, ne qua prælii causa existeret. Vologeses, armis et corporibus casorum aggregatis, quo cladem nostram testaretur, visu fugientium legionum abstinuit. Fama moderationis quærebatur, postquam superbia expleverat. Flumen Arsaniam elephanto insidens, et proximus quisque regem vi eorum, perripere, quia rumor incesserat pontem cessurum oneri, dolo fabricantium; sed qui ingredi ausi sunt validum et fidum intellexere.

XVI. Ceterum obsessis adeo suppeditavisse rem frumentariam constitit, ut horreis ignem injicerent; contraque prodiderit Corbulo « Parthos, inopes copiarum, et pabulo attrito, relicturos oppugnationem, neque se plus tridui itinere abfuisse. » Adjecit « jurejurando Pæti cautum apud signa, adstantibus iis quos testificando rex misisset, neminem Romanum Armeniam ingressurum donec referrentur litteræ Neronis, an paci annueret. » Quæ ut augendæ infamiæ composita, sic reliqua non in obscuro habentur : una die quadraginta

épars de tous côtés, et qu'on n'eût pas fui d'un champ de bataille avec plus de précipitation, ni dans une confusion plus horrible. Corbulon, allant à leur rencontre sur les bords de l'Euphrate, ne voulut point que son armée se montrât dans tout l'éclat de ses armes et de ses décorations, pour ne point les humilier par le contraste. Les soldats, accablés du sort de leurs camarades, ne pouvaient retenir leurs larmes : à peine, dans leur douleur, ils se ressouvirent des acclamations ordinaires : toutes ces rivalités de valeur et de gloire, affections des âmes heureuses, s'étaient éloignées de leurs cœurs ; il n'y restait que la seule pitié, dans les subalternes surtout.

XVII. Les généraux eurent une entrevue très-froide; Corbulon se plaignit amèrement de l'inutilité d'une marche si pénible, « tandis qu'on aurait pu terminer la guerre par la défaite des Parthes. » Pétus répondit « que rien encore n'était perdu; ils n'avaient qu'à tourner leurs aigles et fondre ensemble sur l'Arménie, affaiblie par la retraite de Vologèse. » Corbulon répliqua « qu'il n'avait point d'ordre; alarmé du péril des légions, il avait quitté sa province; dans l'incertitude des nouveaux projets des Parthes, il allait regagner la Syrie; à son tour il avait besoin d'invoquer la Fortune, pour qu'une infanterie, épuisée par une longue route, pût atteindre une cavalerie fraîche, et dont les plaines facilitaient la marche. » Pétus alla hiverner dans la Cappadoce : Vologèse fit sommer Corbulon de détruire les forts qu'il avait construits au delà de l'Euphrate, et de laisser le fleuve, comme autrefois, frontière des

millium spatium emensum esse Pætum, desertis passim sauciis; neque minus deformem illam fugientium trepidationem, quam si terga in acie vertissent. Corbulo, cum suis copiis, apud ripam Euphratis obvius, non eam speciem insignium et armorum prætulit, ut diversitatem exprobraret: mœsti manipuli, ac vicem militonum miserantes, ne lacrymis quidem temperare; vix præ fletu usurpata consalutatio. Decesserat certamen virtutis et ambitio gloriae, felicitum hominum affectus: sola misericordia valebat, et apud minores magis.

XVII. Ducum inter se brevis sermo secutus est, hoc conquereute « irritum laborem; potuisse bellum fuga Parthorum finiri. » Ille « integra utriusque cuncta » respondit; « converterent aquilas, et juncti invaderent Armeniam, abscessu Vologesis infirmatam. » « Non ea imperatoris habere mandata, » Corbulo; « periculo legionum commotum, e provincia egressum; quando in incerto habeantur Parthorum conatus, Syriam repetiturum. Sic quoque optimam fortunam orandam, ut pedes, confectus spatiis itinerum, alacrem et facilitate camporum prævenientem equitem assequeretur. » Exin Pætus per Cappadociam hibernavit. At Vologesis ad Corbulonem missi nuntii, detraheret castella trans Euphraten, amnemque, ut olim, medium faceret; ille Armeniam

deux empires. Corbulon, de son côté, insistait pour que les Parthes évacuassent entièrement l'Arménie. Vologèse y consentit; toutes les fortifications au delà de l'Euphrate furent rasées, et l'Arménie resta sans maître.

XVIII. Cependant on dressait à Rome, au milieu du mont Capitolin, des trophées et des arcs de triomphe, sans que ces monuments, décernés par le sénat pendant nos succès, fussent interrompus après nos désastres : on voulait flatter les regards, en dépit de la conviction. Néron, pour faire encore diversion aux inquiétudes du dehors, fit prendre tout le blé du peuple qui était gâté, et il le fit jeter dans le Tibre, pour affecter la sécurité sur l'abondance des grains. Le prix n'en haussa point, quoiqu'une tempête violente en eût submergé, dans le port même, près de deux cents navires, et qu'un incendie en eût consumé cent autres sur le Tibre. Trois consulaires, L. Piso, Ducennius Géminus, Pompéius Paulinus, furent préposés au recouvrement des revenus de la république. Dans son édit, Néron censura les princes ses prédécesseurs, « qui avaient porté les dépenses de l'État bien au delà de ses revenus, en sorte qu'il était obligé de fournir tous les ans soixante millions de sesterces à la république. »

XIX. Il régnait dans ce temps-là un usage très-condamnable. Aux approches des comices, ou lorsqu'on était près de tirer au sort les provinces, un grand nombre de citoyens sans enfants se hâtaient la plupart d'en acquérir par des adoptions fictives, qu'ils annulaient aussitôt qu'ils avaient concouru, avec les pères de famille, pour les magistratures ou les gouvernements. Ceux-ci se plaignirent

quoque diversis præsidis vacuum fieri expostulabat. Et postremo concessit rex; dirutaque quæ Euphraten ultra communierat Corbulo, et Armenii sine arbitro relicti sunt.

XVIII. At Romæ tropæa de Parthis, arcusque medio Capitolini montis sistebantur, decreta ab senatu integro adhuc bello, neque tum omissa, dum ad spectui consulitur, spreta conscientia. Quin et, dissimulandis rerum externarum curis, Nero frumentum plebis, vetustate corruptum, in Tiberim jecit, quo securitatem annonæ ostentaret; cujus pretio nihil additum est, quamvis ducentas ferme naves, portu in ipso, violentia tempestatis, et centum alias, Tiberi subvectas, fortuitus ignis absumpsisset. Tres dein consulares, L. Pisonem, Ducennium Geminum, Pompeium Paulinum vectigalibus publicis præposuit, cum insectatione priorum principum, « qui gravitate sumptuum justos redditus anteissent; se annum sexcentis sestertium reipublicæ largiri. »

XIX. Percrebrat ea tempestate pravissimus mos, quum, propinquis comitiis aut sorte provinciarum, plerique orbi fictis adoptionibus adsciscerent filios, præturasque et provincias inter patres sortiti, statim emitterent manu quos

amèrement au sénat; ils firent valoir « les droits de la nature, les soins de l'éducation, contre la fraude et les artifices d'une adoption momentanée. Ne devait-il point suffire aux citoyens sans enfants de vivre sans aucunes charges, dans une sécurité profonde, dans l'aisance que leur procuraient la déférence et le zèle de leurs nombreux amis? Après une longue attente, les promesses de la loi deviennent illusoires, depuis qu'à l'aide de ces enfants, obtenus sans sollicitude, perdus sans affliction, on égalait tout à coup les avantages d'une ancienne paternité. » Un sénatus-consulte déclara que les adoptions simulées ne donneraient plus de privilèges, ni pour les emplois publics, ni même pour les héritages.

XX. On instruisit ensuite le procès du Crétois Timarchus. Outre ces vexations communes à tous les hommes riches et puissants des provinces, qui abusent de leurs avantages pour écraser les faibles, on lui reprochait encore un mot qui renfermait une insulte pour le sénat. Il avait dit cent fois « qu'il dépendait de lui de faire décerner ou non des remerciements publics aux proconsuls qui avaient gouverné la Crète. » Thraséas, ramenant au bien public cette discussion particulière, après avoir opiné à ce que l'accusé fût banni de Crète, ajouta ; « L'expérience nous apprend, pères conscrits, que ce sont les fautes des méchants qui ont fait naître, dans l'esprit des gens de bien, les bonnes lois et les sages réglemens. Ainsi, la loi Cincia dut son origine à la licence des orateurs; la loi Julia, aux brigues des candidats; les plébiscites de Calpurnius, à la cupidité des proconsuls. Toujours le crime pré-

adoptaverant. Magna cum invidia senatum adeunt, « jus naturæ, labores educandi, adversus fraudem et artes et brevitatem adoptionis, » enumerant : « satis pretii esse orbis, quod multa securitate nullis oneribus, gratiam, honores, cuncta prompta et obvia habent. Sibi promissa legum, diu expectata, in ludibrium verti, quando quis sine sollicitudine parens, sine luctu orbis, longa patrum vota repente adæquaret. » Factum ex eo senatusconsultum, ne simulata adoptio in ulla parte muneris publici juvaret, ac ne usurpandis quidem hereditatibus prodesset.

XX. Exin Claudius Timarchus, Cretensis, reus agitur, ceteris criminibus, ut solent prævalidi provincialium et opibus nimis ad injurias minorum elati; una vox ejus usque ad contumeliam senatus penetraverat, quod dicitasset « in sua potestate situm, an proconsulibus qui Cretam obtinuissent grates agerentur. » Quam occasionem Pætus Thrasæa ad bonum publicum vertens, postquam de reo censuerat provincia Creta depellendum, hæc addidit : « Usu probatum est, patres conscripti, leges egregias, exempla honesta, apud bonos ex delictis aliorum gigni. Sic oratorum licentia Cinciam rogationem, candidatorum ambitus Julias leges, magistratuum avaritia Calpurnia scita, pepe-

cède la peine; la réforme est toujours postérieure à l'abus. Que ce nouvel orgueil des provinces nous inspire donc une résolution digne à la fois et de la générosité et de la fermeté romaines : sans affaiblir la protection due aux alliés, gardons-nous de l'opinion qui fonde la réputation d'un Romain sur d'autres titres que l'estime des citoyens de Rome.

XXI. « Jadis, outre le préteur et le consul, nous envoyions des particuliers même pour visiter les provinces, pour rendre compte de la subordination de chacun; et les nations tremblaient dans l'attente du jugement d'un seul homme. Maintenant c'est nous qui portons nos hommages et nos adulations à l'étranger; et le moindre d'entre eux, au seul signe de sa volonté, nous fait décerner des remerciemens, et, bien plus souvent, des accusations. Que les accusations soient maintenues, qu'on laisse aux alliés ce moyen de déployer leur puissance; mais ces louanges fausses, extorquées par des sollicitations, qu'on les réprime autant que l'injustice, autant que la cruauté. L'envie de nuire fait commettre moins de prévarications que le désir de plaire. Quelques vertus même se font haïr, l'inflexible sévérité, la justice qui se roidit contre la faveur; et c'est pour cela que le commencement de presque toutes les administrations est toujours plus vigoureux et que la fin dégénère, parce que le besoin de suffrages transforme nos proconsuls en candidats. Qu'on supprime cet abus, le gouvernement des provinces deviendra plus égal et plus ferme; et, comme la crainte des restitutions a contenu la cupidité, la suppression des remerciemens publics préviendra les lâches condescendances. »

rerunt. Nam culpa, quam pœna tempore prior; emendari, quam peccare, posterius est. Ergo adversus novam provincialium superbiam dignum fide constantiaque romana capiamus consilium, quo tutelæ sociorum nihil derogetur, nobis opinio decedat, qualis quisque habeatur, alibi quam in civium judicio esse.

XXI. « Olim quidem non modo prætor aut consul, sed privati etiam mittebantur, qui provincias viserent, et quid de cujusque obsequio videretur, referrent; trepidabantque gentes de existimatione singulorum. At nunc colimus externos et adulamur; et quomodo ad nutum alicujus grates, ita promptius accusatio decernitur : decernaturque, et maneat provincialibus potentiam suam tali modo ostentandi, sed laus falsa et precibus expressa perinde cohibeantur, quam malitia, quam crudelitas. Plura sæpe peccantur dum demeremur, quam dum offendimus. Quædam immo virtutes odio sunt, severitas obstinata, invictus adversum gratiam animus. Inde initia magistratuum nostrorum meliora ferme, et finis inclinât, dum in modum candidatorum, suffragia conquirimus : quæ si arceantur, æquabilibus atque constantibus provinciæ regentur; nam ut metu repetundarum infracta avaritia est, ita, vetita gratiarum actione, ambitio cohibebitur. »